

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2015 DE LA COMMUNE D'AVERNES

Date de convocation : L'AN DEUX MILLE QUINZE  
30/04/2015

Date d’Affichage : le CINQ MAI à VINGT ET UNE HEURES  
30/04/2015

Nombre de conseillers : Le Conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la  
présidence de **Monsieur Daniel BAILLEUX**

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

**Etaient présents** : D.BAILLEUX- P.FURLAN- Ch. LEHETET P.VACHER- MT GLÜCK –N.GOUZI  
E. HIBON – S. POULAIN-DUVAL – CH.MARCHAND-TARDIF- CH.NOBLIA – G.DEMARET – D.LESNÉ  
V. ANTOLOTTI – V. LEGEAY- F.MAIRE.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**M. E. HIBON a été élu secrétaire**

## Délibération N° 2015 – 19 (annule et remplace délibération N° 2015 -10)

### Objet : RECTIFICATIF Vote des taux d'imposition 2015

Le Maire demande au Conseil municipal de procéder à nouveau au vote des **taxes d'imposition pour 2015**.  
En effet, le bureau de contrôle de légalité de la Préfecture nous informe que les taux votés 34.29 pour la TFNB  
et 17.80 pour la CFE ne sont pas corrects parce qu'ils dépassent les taux maximum autorisés par la règle de lien.  
Il convient d'adopter 34.27 au lieu de 34.29 pour la TFNB et 17.79 au lieu de 17.80 pour la CFE

#### Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE de procéder au vote des Taux pour 2015 :**

Taxe d'habitation .....	13.39
Taxe foncière (bâti) .....	7.95
Taxe foncière (non bâti)...	34.27
CFE .....	17.79

## Délibération N°2015 - 20

### Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR

Le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipements des  
Territoires Ruraux (DETR), afin de contribuer au financement d'un projet d'achats de 2 vidéoprojecteurs, de la  
réhabilitation du court de tennis et la réfection du mur d'enceinte du petit jardin de la Mairie.

#### Il présente les devis :

1) Vidéoprojecteurs :	Montant du devis H.T :	6 880.69 €	TTC :	8 256.83 €
2) Réhabilitation du court de Tennis :	Montant du devis H.T :	32 308.79 €	TTC :	38 770.55 €
3) Réfection du mur d'enceinte du petit jardin de la Mairie :	Montant du devis H.T :	7 536.00 €	TTC :	9 043.20 €

Il précise que la subvention serait de 45% du montant HT et que la commune s'engage à prendre en charge, le  
cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicitée au titre de la DETR et le taux  
réellement attribué.

#### Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** cette proposition,

**CHARGE** le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture  
dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)

**S'ENGAGE** à prendre en charge la différence entre le taux de subvention sollicitée et le taux réellement attribué.

**Délibération N° 2015 – 21****Objet : DEMANDE D'ADHESION AU SMGFAVO (Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise) DE LA COMMUNE de FREMAINVILLE**

Le Maire informe le conseil, que le SMGFAVO (Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise) dans sa séance du 28 mars 2015, a accepté à l'unanimité des membres présents l'adhésion de la commune de **FREMAINVILLE** et demande à chaque Commune membre, de délibérer sur cette adhésion.

Après délibération,  
Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,  
**DECIDE D'ACCEPTER** l'adhésion de la commune de **FREMAINVILLE** au **Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise**.

**Délibération N°2015 - 22****Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PNR DU VEXIN POUR LA REMISE EN ETAT DE MURS ANCIENS EN PIERRE**

Le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du PNR du Vexin), afin de contribuer au financement du projet de remise en état de murs anciens en pierre dont la commune est propriétaire.

Le mur du Parc de l'Orangerie s'est écroulé en partie (côté poste EDF) Route de Théméricourt, celui du cimetière, extérieur et intérieur, à gauche du portail le long de la route et celui du local des infirmières, en haut à droite sur le pignon. Un travail urgent de restauration s'impose pour la sécurité.

**6 devis sont présentés :**

- Orangerie : VEXIN ENTREPRISE : HT 4500.00€ -	TTC 5400.00 €
STE LMDP : HT 4365.00€ -	TTC 5238.00€
- Cimetière : VEXIN ENTREPRISE : HT 3950.00€ -	TTC 4475.00 €
STE LMDP : HT 5690.00€ -	TTC 6828.00€
- Local Infirmières :	
VEXIN ENTREPRISE : HT 1200.00€ -	TTC 1440.00 €
STE LMDP : HT 3400.00€ -	TTC 4080.00€

Il précise que la subvention serait de 50 % du montant HT et que la commune s'engage à prendre en charge, la différence entre La dotation attribuée et le montant TTC des factures.

**Après délibération,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** cette proposition,

**CHARGE** le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin pour remettre en état les murs anciens en pierre dont la commune est propriétaire,

**S'ENGAGE** à prendre en charge la différence entre la dotation attribuée et le montant TTC des factures.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 30.

Les questions diverses seront traitées en réunion de travail.

Le secrétaire de séance,  
E. HIBON

Le Maire,  
D. BAILLEUX